

tuyaux à l'eau dans le quartier St-Denis lui seront fournis au plus tôt possible.

Déposée aux archives.

6.—Soumise une opinion du Département en Loi au sujet de certains privilèges accordés en vertu de la clause 2 du règlement No 362, déclarant qu'il n'y a pas lieu de faire adopter un règlement par le Conseil pour des privilèges de cette matière et qu'il suffit de faire signer un contrat et d'enregistrer ce contrat sur l'immeuble des requérants.

Déposée aux archives.

7.—Soumis un rapport des estimateurs et du contrôleur, démontrant que la taxe à être payée par l'hon. M. T. Berthiaume, pour le privilège de construire une voûte endessous du trottoir, rue St-Justin, sera de \$3.75 par année, et que cette taxe devra être inscrite sur les rôles de cotisations foncières.

Résolu: D'approuver le rapport de la Commission de la Voirie à ce sujet, et de fixer la taxe annuelle au prix déterminé par le contrôleur de la Cité. Ladite taxe devant être inscrite sur les rôles de contributions foncières. Un contrat notarié devant de plus être préparé et signé par Son Honneur le maire et le greffier de la Cité, et ledit contrat devant être enregistré sur la propriété de l'hon. T. Berthiaume.

8.—Soumis un rapport des estimateurs et du contrôleur de la Cité au sujet de la permission demandée par la Cie de Publication de *La Patrie* de traverser certaines rues avec des tuyaux de 3½" afin de distribuer de l'énergie électrique.

Résolu: De demander au Département en Loi quelles sont les dispositions du règlement No 362 qui s'appliquent dans le cas actuel.

9.—Soumise une lettre de l'assistant-trésorier de la Cité, demandant qu'un montant de \$250 soit voté pour certains travaux supplémentaires.

Résolu: D'autoriser le trésorier à payer ce montant à même le fonds pour dépenses casuelles, conformément à la clause 14 du règlement No 261.

10.—Soumises des lettres de MM. E. Prud'homme, Harry-A. Jones et Geo. H. Moreau, sollicitant des situations.

Déposées sur le bureau.

11.—Soumise une lettre de M. Euclide Roy, avocat, demandant qu'un tuyau à l'eau soit posé au coin des rues St-Denis et St-Zotique.

Renvoyée au surintendant de l'Aqueduc pour rapport.

12.—Soumise une lettre de M. Charles Harris, au sujet de la prochaine visite du choeur de chant Sheffield à Montréal.

Renvoyée à la sous-commission des Réceptions.

13.—Soumise une lettre de MM. Morin et Mackay, notaires de la Cité, demandant si la Ville entend continuer l'assurance prise par Mme Leclerc sur la propriété qu'elle a récemment vendue pour un poste de police.

Résolu: D'informer MM. Morin et Mackay que la Cité ne désire pas continuer cette assurance.

14.—Soumise une lettre du président du Bureau des Estimateurs, informant la Commission qu'il lui est impossible, dans le moment, de préparer l'état demandé par le Conseil pour démontrer les augmentations faites dans la valeur des immeubles, par quartier.

Résolu: De transmettre cette lettre au Conseil, et de l'informer que le contrôleur de la Cité prépare, dans le moment, un état semblable à celui que l'on demande aux estimateurs, et que cet état sera prêt dans quelques jours.

15.—Soumise une lettre du secrétaire-trésorier de la ville de DeLorimier, déclarant que si le projet de contrat, tel que préparé par le notaire de ladite ville, au sujet de l'approvisionnement d'eau à Rosemont (faisant maintenant partie de la Cité de Montréal), n'est pas signé dans un délai de 15 jours, le service de l'eau sera discontinué.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant d'approuver ledit projet de contrat, tel que rédigé, et d'autoriser Son Honneur le maire et le greffier de la Cité à le signer au nom de la Cité.

16.—Soumis un rapport des saisies-arrêts pratiquées entre les mains du trésorier de la Cité contre certains employés municipaux, durant le mois de septembre.

Renvoyé à la sous-commission du Service municipal.

17.—Soumise une lettre du département des travaux

cernant le laying of water pipes in St. Denis ward would be furnished as soon as possible.

Filed of record.

6.—Submitted an opinion from the Law Department concerning privileges granted in virtue of clause 2 of by-law 362, stating there is no reason why Council should adopt a by-law for such privileges, and that it was sufficient to sign a deed and have same registered upon the petitioners' property.

Filed of record.

7.—Submitted a report from the Assessors and Comptroller, showing that the tax to be paid by Hon. T. Berthiaume for the privilege of building vault under the side walk, St. Justin street, would be \$3.75 per annum, and that said tax should be inscribed in the assessment rolls.

Resolved: That the Road Committee's report in this connection be concurred in, and that the annual tax be fixed at the price mentioned by the City comptroller; said tax to be inscribed on the assessment rolls; and furthermore, that a notarial deed be prepared and that the same be signed by His Worship the mayor and the City clerk, the said deed to be registered on Hon. T. Berthiaume's property.

8.—Submitted a report from the assessors and comptroller anent the permission granted *La Patrie* Publishing Co. to cross certain streets with 3½" pipes so as to distribute electricity.

Resolved: To ask the Law Department what are the provisions of by-law No. 362, applying to the present case.

9.—Submitted a letter from the asst.-City treasurer, asking that a sum of \$250 be voted for additional work.

Resolved: That the City treasurer be authorized to pay this sum from the funds voted for contingencies, according to clause 14 of by-law No. 261.

10.—Submitted letters from Messrs. E. Prud'homme, Harry A. Jones and Geo. H. Moreau, applying for positions.

Laid on the table.

11.—Submitted a letter from Mr. Euclide Roy, advocate, asking that a water pipe be laid corner of St. Denis and St-Zotique streets.

Referred to the Water superintendent for a report.

12.—Submitted a letter from Mr. Charles Harris, anent the coming visit of the Sheffield Choir to Montreal.

Referred to the sub-committee on Receptions.

13.—Submitted a letter from Messrs. Morin & Mackay, City notaries, asking the City if it intended to continue the insurance policy taken by Mrs. Leclerc on the property recently sold for a police station.

Resolved: That Messrs. Morin & Mackay be informed that the City does not intend to continue the said policy.

14.—Submitted a letter from the chairman of the Board of Assessors, informing the Committee that it was impossible for them, at present, to prepare the statement asked by Council, showing increases made in the value of properties, for each ward.

Resolved: That the said letter be referred to Council informing said Committee that the City comptroller was now preparing such a statement and that the same would be ready within a few days.

15.—Submitted a letter from the secretary treasurer of the town of DeLorimier, stating that if the proposed agreement prepared by the notary of said town, concerning the water supply of Rosemont (now being part of the City of Montreal), was not signed within fifteen days from date, the water service would be discontinued.

Resolved: That a report be made to Council recommending that the said draft of contract be approved of, as drafted, and that His Worship the mayor and the City clerk be authorized to sign same on behalf of the City.

16.—Submitted a report of attachments served upon the City treasurer against certain civic employees during the month of September.

Referred to the sub-committee re Civic service.